

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 172**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Salon-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.54**

## **PRESENTATION**

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 avec la commune de Salon-de-Provence pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 12.976.938 € HT pour une subvention totale de 7.786.164 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 1.691.311 € pour un programme de travaux de 2.818.852 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les opérations envisagées par la commune de Salon-de-Provence dans le cadre de la tranche 2016 de son contrat 2015/2020 qui font apparaître les modifications suivantes par rapport à celles prévues initialement, suite à des modifications d'échéanciers :

- diminution de la dépense subventionnable globale de la tranche 2016,
- augmentation de la dépense subventionnable globale des tranches 2017, 2018, 2019 et 2020.

Ces modifications sont sans incidences financières sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

Les projets inscrits à la tranche 2016 du contrat sont les suivants :

### **RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES MUNICIPAUX**

La ville de Salon-de-Provence doit procéder à l'acquisition de véhicules afin de moderniser ou accroître le parc de véhicules et engins nécessaires à l'activité des services. En 2016, la commune prévoit l'acquisition d'une balayeuse de voirie destinée au service de la propreté urbaine.

Le coût global de cette opération, prévue de 2015 à 2020, s'élève à 745.273 € HT dont 133.537 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 447.164 € dont 80.122 € pour la tranche 2016.

## AMENAGEMENT DE PARKINGS A BEL AIR

Suite au développement du quartier Bel Air et à la réalisation de plusieurs programmes immobiliers, il est apparu nécessaire de créer un parking public de 100 places à proximité de la zone de commerces et du stade des Micocouliers. La ville a préempté un certain nombre de parcelles situées à proximité de la RD 113. Le projet prévoit également la réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, la plantation d'arbres et l'installation d'un éclairage public.

Le second programme de travaux nécessite l'acquisition de terrains sur une superficie de 4 570 m<sup>2</sup> permettant la construction d'un parking d'environ 200 places qui sera situé à proximité du groupe scolaire de Bel Air.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.000.000 € HT dont 500.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 600.000 € dont 300.000 € pour la tranche 2016.

## COUVERTURE ET REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS

La ville dispose de courts de tennis dans le centre ville et souhaite couvrir et installer une protection latérale sur une partie de ces terrains afin de permettre la pratique sportive quelles que soient les conditions climatiques. L'équipement sera complété par un éclairage public et un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Le coût global de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 583.333 € HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 350.000 €.

## NOUVEAUX LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME

Afin de dynamiser l'offre proposée en matière de tourisme, la commune va déplacer une partie de l'office de tourisme actuel dans l'un des kiosques de la place Morgan, qui comprendra également une maison du Terroir, sur 200 m<sup>2</sup>.

La partie administration et le stockage de la documentation seront abrités dans des locaux à proximité de ce kiosque.

L'espace d'accueil sera plus spacieux et lumineux, les locaux seront accessibles aux PMR et la localisation plus adaptée.

Le coût global de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 333.333 € HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 200.000 €.

#### RENOVATION DE FAÇADES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre des interventions communales sur son patrimoine bâti afin de maintenir les équipements en parfait d'état et d'améliorer les conditions d'accueil des différents publics, la commune souhaite procéder à la réfection des façades des bâtiments suivants :

- Groupe scolaires des Capucins, école maternelle Paul Cézanne.
- Immeubles administratifs le Septier et Veyrunes.
- Equipement culturel Charles Trénet, Atrium et centre nautique.

En 2016 sont prévues les réfections des façades du groupe scolaire des Capucins (construit à la fin du XIXème siècle) et de l'Atrium espace Charles Trénet (construit en 1970).

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 690.000 € HT dont 520.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 414.000 € dont 312.000 € pour la tranche 2016.

#### PAVAGE DES VOIES DU CENTRE ANCIEN

Le centre historique de la ville a été placé en zone piétonne et les rues et ruelles ont fait l'objet d'un traitement en pavés depuis plusieurs années. Afin de poursuivre la mise en place de ce type de revêtement sur des voies non traitées ou nécessitant une réfection, la municipalité va procéder à la pose de pavés de porphyre sur plusieurs rues du centre historique.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 500.000 € HT dont 250.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 300.000 € dont 150.000 € pour la tranche 2016.

Ainsi, le montant total des opérations de la tranche 2016 du contrat 2015/2020 s'élève à 2.320.203 € HT, réparti comme suit :

– Renouvellement parc de véhicules.....	133.537 € H.T
– Parkings Bel Air.....	500.000 € H.T
– Couverture courts de tennis.....	583.333 € H.T
– Office de tourisme.....	333.333 € H.T
– Façades de bâtiments communaux.....	520.000 € HT
– Pavage centre ancien.....	250.000 € H.T
	<hr/>
TOTAL.....	2.320.203 € H.T

L'échéancier actualisé est le suivant :

- Tranche 2015 :	2.818.852 € HT
- Tranche 2016 :	2.320.203 € HT
- Tranche 2017 :	3.565.833 € HT
- Tranche 2018 :	2.497.499 € HT
- Tranche 2019 :	878.333 € HT
- Tranche 2020 :	896.218 € HT
	<hr/>
Total :	.....12.976.938 € HT

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 1.392.122 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Salon-de-Provence, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 1.392.122 € pour la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 dont la dépense s'élève à 2.320.203 € HT, conformément à l'annexe 1,

- m'autoriser à signer avec la commune de Salon-de-Provence, la convention de partenariat (avenant n° 1 au Contrat Départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 7.786.164 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Salon-de-Provence, en application de la délibération n° 93 du 2 octobre 2015.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL